

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 7 octobre 2024, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Monique Gamache, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Jonathan Duval, Damien Jean, Guillaume Lapointe et Marie-Jean Pellerin, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La greffière-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01. MOT DE BIENVENUE
- 02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024
- 04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
- 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Décision concernant le nombre de postes de conseillers(ères) en lien avec le PL 57
 - 06.02. États financiers comparatifs 2023-2024
 - 06.03. Nouveau logiciel pour salaires
- 07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
- 08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Fin de saison régulière en voirie et remisage de l'Inter
 - 08.02. Trottoir sur la route 204 : 1^{er} décompte
- 09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
- 10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, famille)
 - 10.01. Urbanisme : îlot de chaleur
 - 10.02. Entente avec la MRC de L'Islet concernant le programme signature Innovation-volet artistique
- 11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
- 12. IMMOBILISATION
- 13. DEMANDES DIVERSES :
- 14. VARIA :
- 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
- 16. CORRESPONDANCE
- 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 102-10-2024

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 3 septembre 2024 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 103-10-2024

Il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le procès-verbal soit accepté tel quel.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

ATTENDU QUE sous la résolution **08-01-2024**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2024 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 104-10-2024

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 30 589.23 \$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, greffière-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Décision concernant le nombre de postes de conseillers(ères) en lien avec le PL 57

Résolution 105-10-2024

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la composition du Conseil municipal reste à 6 conseillers(ères) et 1 Maire même si le PL 57 permet maintenant d'avoir un conseil de 4 conseillers(ères) et 1 Maire.

06.02. États financiers comparatifs

La directrice générale présente les états financiers comparatifs comme l'édicte la Loi. Cette présentation comprend les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent ainsi que les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant.

06.03. Nouveau logiciel pour salaires

Résolution 106-10-2024

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet fasse l'acquisition du nouveau logiciel Aurora -- Paie RH au coût de 2 700 \$ avec des coûts d'implantation, de formation, service technique et accompagnement de 8 605 \$ et un coût récurrent pour les années suivant l'implantation de 1 922 \$; le tout plus les taxes avec une facture totale en 2025.

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

Rien

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Fin de saison régulière en voirie et remisage de l'Inter

Le Conseil est d'accord pour mettre fin à la saison Voirie vers la mi-octobre ou un peu plus selon le travail et la température. Pour le remisage de l'Inter,

Résolution 107-10-2024

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Damien Jean et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de mandater la directrice générale, Dany Marois, pour remiser le camion Inter auprès de la SAAQ avant le 1^{er} novembre 2024.

08.02. Trottoir sur la route 204 : 1^{er} décompte

Le travail va bon train, si aucun retard le travail devrait être complété le 11 octobre prochain.

Résolution 108-10-2024

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par la conseillère Monique Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité Saint-Damase-de-L'Islet accepte le 1^{er} décompte progressif pour les travaux réalisés par l'entrepreneur Michel Gamache et frères inc., au coût de 109 815.43 \$ taxes incluses.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

Rien

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, famille)

**10.01. Urbanisme : îlot de chaleur
RÈGLEMENT 03-2024 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
09-2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), une municipalité doit procéder à la modification de ses règlements à la suite d'une modification du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 01-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet concernant la vente de matériel acéricole dans les affectations agricoles et agroforestières, les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Omer et la carte des grandes affectations a été adopté le 13 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi 67 Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la municipalité doit inclure à sa réglementation la notion d'îlot de chaleur ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du Conseil municipal tenue le 3 septembre 2024 conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil municipal tenue le 3 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 7 octobre 2024, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE **Résolution 109-10-2024**
il est proposé par le conseiller Guillaume Lapointe, appuyé par le conseiller Jonathan

Duval et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que le Conseil de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet adopte le règlement 03-2024 *modifiant le plan d'urbanisme 09-2016*. Le règlement 03-2024 est joint au livre des minutes.

10.02. Entente avec la MRC de L'Islet concernant le programme signature Innovation-volet artistique

Résolution 110-10-2024

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Guillaume Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) de mandater Mme Dany Marois, directrice générale à signer l'entente pour le programme signature Innovation -volet artistique.

11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)

Rien

12. IMMOBILISATION

Rien

13. DEMANDES DIVERSES :

- Chevaliers de Colomb : Un appui financier est demandé pour le souper-bénéfice 2024 ; **Résolution 111-10-2024**

Il est proposé par le conseiller Damien Jean, appuyé par le conseiller Marie-Jean Pellerin et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de St-Damase-de-L'Islet verse 100 \$ pour le souper-bénéfice du 9 novembre prochain.

- Fondation Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima : Radiothon de Noël ; le Conseil unanimement refuse.

- Fondation Jeunesse de la Côte-Sud : Invitation à un souper-bénéfice de la Fondation au coût de 80 \$/l'unité ; le Conseil unanimement refuse.

- Les Coquins : Demande de commandite pour le 30 e anniversaire du CPE ; Le Conseil unanimement refuse.

14. VARIA

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

16. CORRESPONDANCE

La liste est présentée par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.


17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 112-10-2024

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 55.



Maire



D.G./greffière-trésorière